

**Zeitschrift:** The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

**Herausgeber:** Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

**Band:** - (1980)

**Heft:** 1766

**Rubrik:** Rubrique romande

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# RUBRIQUE ROMANDE

## Les remontées mécaniques mal reçues à Leysin

LA Municipalité de Leysin a récemment présenté un préavis concernant la construction de quatre remontées mécaniques à l'approbation du Conseil Communal. Or, il semble d'ores et déjà que plusieurs associations écologiques vont chercher à faire obstacle à de tels investissements, souhaitables sans doute à l'économie locale et pour le plaisir des skieurs, mais préjudiciables, selon les défenseurs de l'environnement, aux beautés du paysage alpin.

La Ligue vaudoise pour la protection de la nature, la Société d'art public (Heimatschutz), le Club alpin suisse et l'association SOS Préalpes, rappellent qu'ils ont pris part en 1978 à une séance organisée par les autorités locales et les services cantonaux.

A cette occasion, ces organisations avaient établi un certain nombre de conditions préalables à toute extension du domaine skiable de la région de Leysin, notamment, la création d'une zone définitivement protégée dans les hauts de la commune.

En 1971, ces associations avaient déjà lancé une pétition, qui portait le nom de SOS

Préalpes et qui recueillit 34.000 signatures, demandant au canton de Vaud d'établir un plan d'aménagement du territoire des Préalpes et n'autorise aucune construction pouvant affecter l'aspect caractéristique du paysage et l'état naturel des lieux avant l'entrée en vigueur de ces plans.

## Une initiative cantonale pour une aide accrue au tiers monde

UNE initiative cantonale prévoyant que Genève consacre 0,7 pour cent du revenu cantonal à l'aide au développement vien d'être lancée avec l'appui de plusieurs partis politiques. Ce pourcentage est celui que recommande depuis longtemps le Comité pour l'aide au développement de l'Organisation européenne de coopération et de développement économiques (OCDE).

A ce jour, seuls les pays scandinaves approchent de ce pourcentage. La Suisse, elle, se situe loin derrière, ne consacrant que 0,19 pour cent de son produit national brut à l'aide aux pays sous-développés. Elle prévoit cependant d'y consacrer 0,31 pour cent en 1981.

La nouvelle initiative prévoit donc que Genève consacre

50 millions de francs par année à l'aide au développement. Actuellement, l'Etat de Genève en consacre 750.000, montant qui n'a pas changé depuis de nombreuses années.

En 1978, la Confédération a donné 200 millions de francs aux pays en voie de développement. L'aide privée (sans compter les entreprises suisses) s'est élevée à 78 millions de francs. L'aide apportée par le capital suisse, et gérée par la fondation Swisscontact, s'est de son côté élevée au montant assez microscopique de 1,2 millions de francs qui peut se comparer aux 5 milliards de francs de marchandises exportées vers ces mêmes pays. Ces chiffres ne portent que sur l'aide "gratuite".

## Les Suisses ne veulent pas d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat

LES Suisses se sont déclarés contre toute séparation totale de l'Eglise et de l'Etat lors de votations fédérales qui ont eu lieu au début de mars.

Lors du même week-end, les citoyens ont été appelés à se prononcer sur une autre question fédérale, à savoir, de nouvelles dispositions qui autoriseront le Conseil Fédéral

à assurer l'approvisionnement de la Suisse en produits de première nécessité en temps de paix, pour faire face à l'éventualité d'une crise internationale. Les Suisses se sont prononcés en faveur de cette disposition.

Ni l'une ni l'autre de ces deux questions n'ont soulevé l'enthousiasme populaire, puisque la participation moyenne ne fut que de 34,4 pour cent (à dire vrai, le taux de participation est souvent inférieur) et que Genève s'est distingué par le taux cantonal le plus bas: 29 pour cent.

L'initiative sur la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat n'a pas suscité beaucoup de débats, malgré l'intérêt d'un problème qui s'inscrit au cœur de nos traditions.

La quasi-absence d'un débat provient sans doute de ce que les Suisses, satisfaits de la solution actuelle et conservateurs, estimaient qu'il ne valait même pas la peine de discuter d'un éventuel changement. De fait, les quatre-cinquièmes des votants ont rejeté l'initiative.

Il est vrai que l'Eglise n'est pas totalement séparée de l'Etat en Suisse et que, en un sens, la situation qui y prévaut a un aspect anachronique. Mais il faut se rappeler que les régimes varient d'un canton à l'autre.

Il y a des cantons, comme Zurich, où les paroisses imposent un impôt ecclésiastique est facultatif et l'Etat se borne à jouer les collecteurs de fonds pour les églises. En raison de variations cantonales de régime, les pasteurs sont rémunérés de manières fort diverses d'un canton à l'autre.

De toutes façons, la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat relevait du domaine cantonal et non de la Confédération. Les auteurs de l'initiative oubliaient qu'en proposant une solution uniforme, ils violaient l'esprit du fédéralisme qui veut que chaque canton soit un petit état doté de "sa" propre église.

Ensuite, ils oubliaient que, malgré la dissolution des croyances traditionnelles, l'Eglise joue encore un rôle de premier plan dans l'organisation de la société suisse, dans ce qu'elle a de divers et d'ancré dans le passé. Le maintien de liens étroits entre l'Eglise et l'Etat continuera à témoigner de ce rôle.

## Dernier acte de l'affaire Jaccoud?

PIERRE Jaccoud, ancien bâtonnier du barreau de Genève, reconnu coupable il y a vingt ans de meurtre et de tentative de meurtre au terme d'un retentissant procès, a retiré la demande en révision qu'il s'acharnait à défendre depuis sa condamnation.

Au cours d'un ultime plaidoyer, qu'il a prononcé lui-même devant la Cour de cassation de Genève, le magistrat déchu, a lancé un violent réquisitoire contre la Justice genevoise, qu'il a accusée de toutes les vilenies.

"Pendant vingt ans, j'ai fait crédit à la magistrature... Mais aujourd'hui, le temps est venu de révéler au monde les ressorts de l'exécrable machination, la duplicité des uns, la pusillanimité des autres, la veulerie

de la plupart... Car dès l'origine, la compromission politico-judiciaire se substitua à la conscience et à la prudence des magistrats".

Jaccoud s'est toujours déclaré innocent du meurtre de l'amant de son ancienne maîtresse malgré l'existence de nombreux indices tendant à démontrer sa culpabilité.

Au cours de son ultime contre-attaque il a repris les éléments de l'affaire en leur donnant sa propre explication: Le pistolet, le poignard, le bouton, la bicyclette et autres pièces à conviction ne prouvent rien, selon lui.

La blessure qu'il s'était faite à la main était antérieure au crime. Le témoignage de son ex-amie et du fils de sa victime ne sont que mensonge. L'analyse

du sang faite en son temps fut l'oeuvre d'experts incompetents.

Mais la "sortie" de cet homme accablé à la barbe blanche laissa la cour indifférente. Le procureur affirma en effet qu'on avait assisté "à la dernière reculade, à l'ultime dérobade", et d'ajouter, à l'adresse de Pierre Jaccoud: "Votre retrait signe votre condamnation". Le procureur termina sa brève intervention en prenant acte que "le recourant, conscient de la faiblesse de ses moyens, retire sa demande".

Il semble qu'avec ces déclarations lapidaires ait pris fin l'une des affaires les plus retentissantes qu'ait jamais connues la justice genevoise.

Pierre-Michel Béguin